

## Note de version 3.58.3 du SI SIAO

*Avec la version 3.58.3 il est désormais possible de réaliser des évaluations approfondies des ménages. L'évaluation approfondie complète le rapport social en recueillant la parole des personnes accompagnées et en évaluant à titre expérimental l'intensité de leurs besoins d'accompagnement. Les évaluations approfondies permettent de suivre l'évolution de la situation du ménage dans le temps, il n'est plus nécessaire de les attacher aux demandes*

*La gestion des notes et alertes a été simplifiée pour faciliter et sécuriser les transmissions d'informations entre acteurs de l'accompagnement et des parcours des ménages. Les écoutants 115 bénéficient d'une nouvelle matrice de qualification des appels, pour mieux prendre en compte la diversité de leurs actions. Parmi d'autres évolutions et correctifs à découvrir en détail ci-dessous, la situation administrative des ménages a été simplifiée.*

### I. Evolutions apportées par la version 3.58.3

#### Evaluations approfondies

##### **Ticket 2634 : Créer une évaluation approfondie**

Il est désormais possible de créer des évaluations approfondies qui ont pour objectif d'inclure le projet résidentiel et d'accompagnement du ménage, un rapport social et d'indiquer une intensité du besoin d'accompagnement du ménage. Une évaluation approfondie est associée au ménage voire à une personne du ménage et est partagée, une fois publiée, à tous les acteurs pouvant consulter le dossier du ménage. L'évaluation approfondie peut être conservée en brouillon pour être publiée dans un second temps. La publication d'évaluations approfondies dans le temps permet de conserver un historique des projets et du parcours du ménage.

##### **Ticket 3976 : Augmentation du nombre de caractères du rapport social de l'évaluation approfondie**

La limite de caractères dans un rapport social est passée de 5000 à 10 000 caractères.

##### **Ticket 2635 et 3587 : Transformation des rapports sociaux en évaluations approfondies**

Les évaluations approfondies remplacent les rapports sociaux afin d'être mieux structurées. Pour ne perdre aucune information retranscrite dans les rapports sociaux, ceux-ci ont été transformés automatiquement en évaluations approfondies. Les messages associés aux rapports sociaux dans les fonctionnalités de fusion de doublons de personnes et de déplacement de personnes vers un autre ménage ont été adaptés.

##### **Ticket 2636 et 4178 : Consulter les évaluations approfondies**

Les évaluations approfondies peuvent désormais être consultées par les utilisateurs suivants

- Opérateur SIAO
- Administrateur Fonctionnel 115

- Coordinateur 115
- Ecoutant 115

Les gestionnaires de structures pourront y accéder uniquement si une demande est en présence dans leur(s) structure(s).

L'utilisateur Premier Accueil peut accéder aux évaluations approfondies uniquement si une demande associée au ménage est associée à la structure premier accueil de l'utilisateur.

L'utilisateur Hébergement Logement peut accéder aux évaluations approfondies uniquement si une demande associée au ménage est associée à la structure vers laquelle la demande est orientée.

Lorsqu'un gestionnaire de structure, un utilisateur Premier Accueil ou un utilisateur Hébergement Logement n'a pas accès aux évaluations approfondies dans les cas évoqués ci-dessus, il peut s'accorder l'accès manuellement. Cette action est tracée dans la fiche de suivi des modifications du ménage.

#### **Ticket 2637 : Filtrer les évaluations approfondies et 3834**

Il est possible de filtrer les évaluations approfondies selon le membre du ménage, selon l'auteur de l'évaluation et selon le contenu textuel de l'évaluation.

#### **Ticket 2638 : Supprimer une évaluation approfondie**

Une évaluation approfondie peut être supprimée par son auteur qu'elle soit en brouillon ou publiée. Par ailleurs, les opérateurs SIAO peuvent supprimer une évaluation approfondie réalisée par d'autres utilisateurs à des fins de modération de contenu.

#### **Ticket 2639 : Mettre à jour une évaluation approfondie en brouillon**

Une évaluation approfondie est modifiable uniquement par son auteur lorsqu'elle est à l'état de brouillon. Une fois publiée, il n'est plus possible de la modifier.

#### **Ticket 2640 : Publier une évaluation approfondie**

Une évaluation peut être publiée afin d'être partagée aux acteurs intervenant sur le ménage. L'évaluation approfondie restant en brouillon n'est visible que par son auteur. La publication bloque toute modification de l'évaluation approfondie, qui demeure supprimable par son auteur ou un Opérateur SIAO.

#### Refonte des notes et alertes

#### **Ticket 2624 : Créer une note**

Des notes peuvent désormais être créées dans un format simplifié. Les droits de création des notes ont été revus :

	Actions	Création
1	Opérateur SIAO	Oui
2	Administrateur fonctionnel 115	Oui
3	Coordinateur 115	Oui
4	Ecoutant 115	Oui
5	Maraude	Oui
6	Gestionnaire de structure	Oui
7	Gestionnaire de structure en lecture seule	Non
8	Profil en lecture seule	Non
9	Utilisateur Premier Accueil	Oui
10	Utilisateur Hébergement Logement	Oui
11	Gestionnaire local	Non
12	Administrateur territorial	Non
13	Administrateur national	Non
14	Statisticien	Non

1 - Utilisateurs pouvant créer une note au sein du SI SIAO

### Ticket 2625 : Transformer les alertes en notes

Les alertes actives existantes ont été reprises et automatiquement catégorisées en notes épinglées pour correspondre au nouveau formalisme des notes et notes épinglées.

### Ticket 2626 : Améliorer la lisibilité des notes

La gestion de la confidentialité des notes a été simplifiée :

Actions	Visibilité			
	Statuts des objets	Transmission	Interne SIAO	Interne Offre
1 Opérateur SIAO	Oui	Si l'utilisateur appartient au territoire de la note	Non	Non
2 Administrateur fonctionnel 115	Oui	Si l'utilisateur appartient au territoire de la note	Non	Non
3 Coordinateur 115	Oui	Si l'utilisateur appartient au territoire de la note	Non	Non
4 Ecoutant 115	Oui	Si l'utilisateur appartient au territoire de la note	Non	Non
5 Maraude	Oui	Si l'utilisateur appartient au territoire de la note	Non	Non
6 Gestionnaire de structure	Oui	Non	Non	Si l'utilisateur est rattaché à la structure de la note
7 Gestionnaire de structure en lecture seule	Oui	Non	Non	Si l'utilisateur est rattaché à la structure de la note
8 Profil en lecture seule	Oui	Si l'utilisateur appartient au territoire de la note	Non	Non
9 Utilisateur Premier Accueil	Oui	Non	Non	Si l'utilisateur est rattaché à la structure de la note
10 Utilisateur Hébergement Logement	Oui	Non	Non	Si l'utilisateur est rattaché à la structure de la note
11 Gestionnaire local	Non	Non	Non	Non
12 Administrateur territorial	Non	Non	Non	Non
13 Administrateur national	Non	Non	Non	Non
14 Statisticien	Non	Non	Non	Non

2 - Illustration : Règles de visibilité des notes

### **Ticket 2627 : Amélioration de la distinction des notes créées par l'utilisateur et des notes créées par d'autres utilisateurs**

Les notes créées par l'utilisateur sont alignées sur la droite de l'écran tandis que les notes créées par d'autres utilisateurs sont alignées sur la gauche.

### **Ticket 2628 et 4175 : Épingler une note**

Il est désormais possible d'épingler une note pour la rendre davantage visible auprès des intervenants sur le ménage. Cet épinglage remplace l'ancienne fonctionnalité des alertes, et les alertes actives ont été reprises et automatiquement catégorisées en notes épinglées. Lorsqu'un ménage contient des notes épinglées, l'utilisateur qui consulte le ménage voit apparaître un bandeau d'avertissement signalant que des notes épinglées sont disponibles. Il peut fermer le bandeau le temps de sa session. Ce bandeau n'apparaît que si l'utilisateur a accès à ces notes.

### **Ticket 2629 : Filtrer sur les notes**

Il est possible d'utiliser des filtres sur les notes par personne, par utilisateur créateur ou par recherche textuelle.

### **Ticket 2630 : Modification de note**

Une note peut être modifiée par son auteur, par un administrateur fonctionnel 115 ou un opérateur SIAO. Pour ces deux derniers, la note doit être interne SIAO et appartenir au SIAO de l'utilisateur, ou être une note de type « Transmission ».

### **Ticket 2631 : Suppression de note**

Une note peut être supprimée par son auteur, par un administrateur fonctionnel 115 ou un opérateur SIAO. Pour ces deux derniers, la note doit être interne SIAO et appartenir au SIAO de l'utilisateur ou être une note de type « Transmission ».

Actions	Modification et suppression			
	Statuts des objets	Transmission	Interne SIAO	Interne Offre
1 Opérateur SIAO	Oui	SI l'utilisateur appartient au territoire de la note	Non	Non
2 Administrateur fonctionnel 115	Oui	SI l'utilisateur appartient au territoire de la note	Non	Non
3 Coordinateur 115	SI auteur de la note	SI l'utilisateur appartient au territoire de la note ET auteur de la note	Non	Non
4 Ecoutant 115	SI auteur de la note	SI l'utilisateur appartient au territoire de la note ET auteur de la note	Non	Non
5 Maraude	SI auteur de la note	SI l'utilisateur appartient au territoire de la note ET auteur de la note	Non	Non
6 Gestionnaire de structure	SI auteur de la note	Non	Non	SI l'utilisateur est rattaché à la structure de la note ET auteur de la note
7 Gestionnaire de structure en lecture seule	Non	Non	Non	Non
8 Profil en lecture seule	Non	Non	Non	Non
9 Utilisateur Premier Accueil	SI auteur de la note	Non	Non	SI l'utilisateur est rattaché à la structure de la note ET auteur de la note
10 Utilisateur Hébergement Logement	SI auteur de la note	Non	Non	SI l'utilisateur est rattaché à la structure de la note ET auteur de la note
11 Gestionnaire local	Non	Non	Non	Non
12 Administrateur territorial	Non	Non	Non	Non
13 Administrateur national	Non	Non	Non	Non
14 Statisticien	Non	Non	Non	Non

### **Ticket 3925 : Transformation des notes actuelles vers le nouveau format de note**

Les anciennes notes ont été conservées et adaptées au nouveau format.

### **Ticket 3869 : Sauvegarde des notes dont le rattachement n'est pas identifiable**

Certaines notes privées attachées à des utilisateurs n'existant plus dans le SI SIAO et dont la structure de rattachement n'a pas été identifiable sont retirées du SI SIAO. Pour toute demande de restitution de ces notes, une sauvegarde sécurisée a été réalisée et est à disposition des utilisateurs auprès de l'assistance.

### Refonte de la qualification des appels

#### **Ticket 3344 et 4184 : Nouvelle catégorisation des appels du 115**

Les appels du 115 enregistrés ne permettaient pas une analyse claire et exhaustive des appelants et des motifs d'appels. 3 catégories ont été définies pour qualifier les appels en pouvant préciser le sens d'appel (entrant ou sortant), le contact lié à l'appel et le ou les motifs de l'appel associé. Les anciens appels ont été conservés et traduits selon la nouvelle qualification des appels.

#### **Ticket 4185 : Adaptation des indicateurs liés aux appels selon la nouvelle qualification des appels 115**

Les filtres de recherche et les éléments restitués dans les indicateurs liés aux appels sont adaptés selon les nouvelles qualifications d'appels 115.

#### **Ticket 4186 : Adaptation des extractions liées aux appels selon la nouvelle qualification des appels 115**

Les filtres de recherche et les colonnes restituées dans les extractions liées aux appels sont adaptés selon les nouvelles qualifications d'appels 115.

### Evolutions en lien avec la fiche ménage

### **Ticket 1535 : Prolongation de l'âge de déclaration de l'ASE**

L'ASE peut désormais être déclaré pour les personnes jusqu'à leurs 21 ans. Le contrat jeune majeur reste saisissable pour les personnes dont l'âge actuel est compris entre 18 ans et 21 ans mais uniquement pour les personnes qui bénéficiaient de l'ASE. L'information sera désormais restituée en lecture seule pour les personnes dont l'âge d'éligibilité à l'ASE et au CJM est dépassé.

### **Ticket 3993 : Réorganisation et simplification de la situation administrative**

La situation administrative a été améliorée et simplifiée sur les aspects suivants :

- Certains champs sont renseignés automatiquement selon les choix opérés par l'utilisateur
- Certains champs n'apparaissent que lorsque la personne est concernée par l'information associée

### **Ticket 4142 : Harmonisation de l'affichage des cases à cocher (boutons radio)**

Les boutons radios sont désormais systématiquement alignés horizontalement au lieu d'être parfois alignés horizontalement et parfois verticalement.

### **Ticket 2598 : Cumul possible entre chômeur et RQTH**

Il est désormais possible de cumuler les situations de chômeur et RQTH dans la situation d'activité professionnelle / scolarisation / garde / formation du ménage.

### **Ticket 2812 : Retrait de la fonctionnalité de remplissage automatique de personne**

La fonctionnalité de remplissage automatique de personne a été désactivée. Cette fonctionnalité permettait de renseigner des champs obligatoires automatiquement pour réaliser rapidement une demande 115. Les champs associés n'existant plus ou étant désormais facultatifs, cette fonctionnalité n'a plus d'utilité.

### **Ticket 3750 : Modification du label « En cours d'expulsion »**

Le label associé à l'information sur l'expulsion du ménage ne permettait pas de savoir si l'information porte sur le ménage ou sur une personne isolée. Désormais le label de ce champ de la rubrique de « Précarité liée au ménage » s'intitule « Ménage en cours d'expulsion ».

### **Ticket 3557 : Passage à la charte de l'Etat du design du dossier du ménage**

Les formulaires liés au dossier du ménage ont été mis à jour avec la charte visuelle du DSFR (Design System de l'État).

### Evolutions en lien avec les demandes

### **Ticket 4176 : Retrait de la possibilité de renseigner une entité tierce (maraude tierce) dans les demandes de prestation**

L'entité tierce correspond à des acteurs pouvant intervenir pour reprendre le traitement d'une demande de prestation. Les valeurs existantes étant rarement configurées et utilisées, ce fonctionnement a été retiré pour plus de clarté dans le formulaire de demande de prestation et pour simplifier la configuration des SIAO.

### **Ticket 2299 : Affichage de la date de transmission pour les demandes de prestation pourvues et clôturées**

Dans le tableau de bord, la date et heure de transmission n'était pas restituées. Il est désormais possible de consulter cette information dans le tableau de bord des demandes de prestations 115 pourvues et clôturées.

### **Ticket 3025 : Insertion automatique de l'adresse du ménage dans le formulaire de création d'une demande insertion**

Le formulaire de la demande insertion reprend désormais automatiquement l'adresse du ménage. Si une adresse n'est pas renseignée pour le ménage, alors le formulaire récupère l'adresse de domiciliation du contact principal (si renseignée).

### Evolutions diverses

#### **Ticket 4139 : Retrait du compteur de temps de session de connexion**

Lorsqu'un utilisateur se connecte, le SI SIAO affiche la durée de la session en cours avant la déconnexion. Cet élément a été retiré car il est redondant avec l'avertisseur de déconnexion.

#### **Ticket 3699 : Augmentation de la taille maximale du nom d'une entité gestionnaire**

Le nom d'une entité gestionnaire était limité à 30 caractères, il est désormais limité à 255.

## **II. Corrections relatives au volet insertion**

### **Ticket 3594 : Correction d'un problème de date de sortie indiquée pour une personne en présence dans une demande**

Lors du transfert de demande sur un autre groupe de places, une date de sortie est indiquée dans la demande pour la personne concernée. Cette date n'est désormais plus restituée car la personne est toujours en présence dans la demande.

### **Ticket 3618 : Correction d'un dysfonctionnement du critère sur la tranche d'âge dans la recherche de demandes insertion**

Le critère sur la tranche d'âge était ignoré par le SI SIAO et restituait toutes les demandes sans prendre en compte les informations saisies par l'utilisateur. Le filtre est désormais correctement pris en compte lors de la recherche de demandes insertion.

### **Ticket 3609 : Correction d'une erreur technique lors de l'impression des demandes insertion**

Une erreur 500 est produite lors de l'impression de demandes insertion sur certaines demandes identifiées ayant fait l'objet d'un transfert. L'erreur ne se produit désormais plus sur ces demandes.

## **III. Corrections relatives aux indicateurs et extractions**

### **Ticket 847, 848 et 1469 : Erreurs dans le lancement de certaines extractions**

Des erreurs se produisaient lors du lancement de certaines extractions de demandes insertion. L'erreur a été corrigée afin que ce cas ne se produise plus.

**Ticket 3623 : La colonne Typologie du ménage n'est pas restituée dans l'extraction des demandes 115 et insertion**

Désormais la colonne « Typologie du ménage » est correctement restituée dans les extractions des demandes 115 et des demandes insertion.

#### **IV. Corrections transversales aux volets 115 et Insertion**

**Ticket 2979, 3289 : Epuration de données obsolètes**

Certaines données inutiles issues de la fusion du SI 115 et Insertion en 2020 pouvant ralentir l'application ont été épurées afin de gagner en performance dans l'utilisation du SI SIAO.

**Ticket 3608 : Erreurs d'enregistrement de la situation de la personne lors de sa création**

Lors de la création d'une personne depuis un ménage, l'information associée à la situation de la personne n'était jamais enregistrée, il fallait modifier la valeur au niveau de la personne après l'avoir ajoutée. Désormais, la situation est correctement enregistrée dès l'ajout de la personne si celle-ci a été renseignée par l'utilisateur.

**Ticket 3661 : Correction de problème de comptabilité du champ date avec le navigateur Firefox**

Le champ date fonctionne désormais correctement avec le navigateur Firefox.

En cas de problème d'accès au SI SIAO après la mise en production, merci de vider le cache de votre navigateur et de réessayer.

Nous vous remercions pour votre aide dans l'amélioration continue de l'outil SI SIAO et restons à votre entière disposition par mail et via l'assistance téléphonique pour prendre en compte vos remarques.

L'équipe projet SI SIAO